

où et quand ?

jeudi 21 janvier 2016
9 h à 12 h
à ROCHEFORT
CCI Rochefort et Saintonge
Corderie Royale

OU

jeudi 21 janvier 2016
14 h 30 à 17 h 30
à Royan
CARA
107 avenue de Rochefort

COMUNIQUE DE PRESSE
Rochefort, le 19 janvier 2016



Agents immobiliers

Délivrance des cartes professionnelles



Ce qui a changé

La CCI Rochefort et Saintonge, la CCI La Rochelle et la Chambre FNAIM de Charente-Maritime organisent **2 réunions d'information** pour les agents immobiliers du département pour connaître la **nouvelle réglementation** ainsi que les **modalités de délivrance de la carte d'agent immobilier**

Jeudi 21 janvier 2016

- **Rochefort : 9h à 12h** (CCI Rochefort et Saintonge - Corderie Royale)
- **Royan : de 14h30 à 17h30** (CARA – 107 avenue de Rochefort)

Interventions :

- **Les actualités réglementaires autour de la loi ALUR**
par Isabelle MATHIEU, FNAIM, Présidente de l'Union Régionale Limousin Poitou-Charentes et Benoît FAUCHARD, FNAIM, Administrateur
- **Les CCI, autorités compétentes pour les formalités des Agents immobiliers**
par Valérie MIGLIETTI, CCI Rochefort et Saintonge, Chargée de mission pôle formalités et Marie RIBEIRO, CCI La Rochelle, Coordinatrice pôle formalités

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les Chambres de Commerce et d'Industrie sont les autorités compétentes, en lieu et place des Préfectures, pour délivrer les cartes professionnelles et tous documents nécessaires à l'exercice d'une activité immobilière.

Contact Presse : Emmanuelle Loizeau, Responsable Pôle formalités CCI Rochefort et Saintonge,
e.loizeau@rochefort.cci.fr – T. 05 46 84 11 84